

Comprendre ma facture de redevance incitative.

La redevance incitative permet de financer l'ensemble du service déchets (collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et tri des déchets recyclables, gestion des déchetteries, gestion administrative). Ce mode de financement prend en compte la production de déchet de chacun à travers le volume du bac et le nombre de présentation de celui-ci à la collecte.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE HAUT-RHIN
6, place de l'Eglise - 68190 ENSISHEIM
Tél. : 03 89 26 36 26 - Fax : 03 89 81 72 12
E-mail : environnement@ccchr.fr

N° de facture : 2521
Date de facture : 10/07/2015

68190 ENSISHEIM

**Redevance incitative d'enlèvement
des déchets ménagers et assimilés
(Ordures ménagères, sélectifs et déchetteries)**

Période de Facture Du 01/01/2015 au 30/06/2015
Compte Usager : [REDACTED] Catégorie : Particulier
Adresse du point de collecte : [REDACTED] 68190 ENSISHEIM

DÉTAIL DE LA PRESTATION	Quantité	Prix unitaire	Montant TTC en euros
Part fixe			
Part Fixe 1	6 mois	2,92 €	17,50 €
Part Fixe Volume du Bac 1312000 2	6 mois	8,50 €	51,00 €
Part variable (détail au verso)			
1312000 120L 3	6 levées	3,30 €	19,80 €
Autres services			
TOTAL			88,30 €
À régler avant le			15/09/2015

Pour information, vous avez réalisé 5 levées au 30/06/2015. La régularisation interviendra sur votre facture du 2^e semestre (en tenant compte de la tarification minimum de 12 levées annuelles). 4

Comment se compose ma facture ?

Elle est constituée :

- ➔ d'une **part fixe** décomposée comme suit :
 - l'abonnement au service sur 6 mois (sauf en cas d'emménagement ou de déménagement en cours de période) 1
 - la part liée au volume du bac sur 6 mois (ou au prorata du temps de présence du bac.) 2
 - ➔ d'une **part variable** correspondant au nombre de levées effectuées sur la période avec un minimum de 6 au 1^{er} semestre. 3
- Si vous avez moins de 6 levées au cours de ce semestre, la régularisation des 12 levées annuelles interviendra sur la facture du second semestre. 4

Comment payer ma facture ?

Le règlement s'effectue auprès de la trésorerie d'Ensisheim soit :

- par virement bancaire,
 - par chèque à l'ordre du Trésor Public,
 - en espèce ou en carte bancaire directement au guichet de la trésorerie.
 - par prélèvement automatique à l'échéance.
- Pour sa mise en place pour votre prochaine facture, contactez nous avant le 30/11/2015.